



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2026-dec083

Vérification périodique et maintenance des systèmes de sécurité incendie, de désenfumage et d'éclairage de sécurité des bâtiments communaux - EUROFEU SERVICES - Avenant n° 1

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2026-032 en date du 20 mars 2026, portant procès-verbal d'élection du maire,

VU la délibération n° 2026-035 en date du 20 mars 2026, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision municipale n° 2025-184 en date du 3 octobre 2025, portant attribution du marché de vérification périodique et maintenance des systèmes de sécurité incendie, de désenfumage et d'éclairage de sécurité des bâtiments communaux à la société Eurofeu Services,

VU la notification du marché à l'attributaire en date du 10 octobre 2025,

VU la proposition d'avenant n° 1 du prestataire, concernant la partie maintenance préventive périodique du marché, suite à une mise à jour du parc immobilier de la commune,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le montant forfaitaire annuel de la maintenance préventive des systèmes de sécurité incendie, de désenfumage et d'éclairage de sécurité des bâtiments communaux, pour prendre en compte la mise à jour du parc immobilier de la commune,

DÉCIDE

Article 1 : d'établir un avenant n° 1 en moins-value au marché de de vérification périodique et maintenance des systèmes de sécurité incendie, de désenfumage et d'éclairage de sécurité des bâtiments communaux avec le prestataire Eurofeu Services, d'un montant de - 2 373,85 € ht, soit - 2 848,62 € ttc, pour la partie maintenance préventive périodique uniquement. Le montant forfaitaire annuel est ainsi porté à 20 735,28 € ht, soit 24 882,34 € ttc.

Article 2 : Les autres clauses du marché non impactées par l'avenant n° 1 restent inchangées, notamment la partie maintenance corrective.

Article 3 : Monsieur le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 26 juin 2026

Le Maire
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

Vérification périodique et maintenance des systèmes de sécurité incendie, de désenfumage et d'éclairage de sécurité des bâtiments communaux

EUROFEU SERVICES

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune d'Ancenis-Saint-Géréon
Place du Maréchal Foch – CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon cedex
Tél. : 02 40 83 87 00
Courriel : mairie@ancenis-saint-gereon.fr
<https://www.ancenis-saint-gereon.fr/>
N° SIRET : 200 083 228 000 11

B - Identification du titulaire du marché public

EUROFEU Services
Siège social : 12, rue Albert Rémy 28250 Senonches
N° SIRET 353 271 067 00087

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Vérification périodique et maintenance des systèmes de sécurité incendie, de désenfumage et d'éclairage de sécurité des bâtiments communaux

■ Date de la notification : 10/10/2025

■ Durée d'exécution du marché public :

12 mois, à compter de la notification du marché

■ Montant initial du marché public :

-Concernant les opérations de maintenance préventive périodique, sur la base de la DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire), pour un montant annuel de 25 815,59 € ht

-Concernant les opérations de maintenance corrective, sur la base du BPU (Bordereau des Prix Unitaires), conformément aux prix unitaires y figurant, dans la limite du montant maximum annuel de 50 000 € ht

D - Objet de l'avenant

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉREON

Place Maréchal Foch

CS 30217

44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet la régularisation du montant de la DPGF pour la partie maintenance préventive périodique du marché, suite à une mise à jour du parc immobilier de la commune.

Le montant de la DPGF (hors site théâtre Quartier Libre facturé sur le budget annexe) est ainsi porté à 20 735,28 € ht, conformément au détail par site annexé au présent avenant, ce qui entraîne un avenant en moins-value d'un montant de 2 373,85 € ht.

Les autres termes du marché restent inchangés, notamment la partie du marché relative à la maintenance corrective.

L'avenant prend effet à compter de sa notification au prestataire.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ Non

☒ Oui

Montant de l'avenant n° 1 : - 2 373,85 € ht, soit - 2 848,62 € ttc.

Montant de la partie maintenance préventive périodique du marché, après prise en compte de l'avenant 1 : 20 735,28 € ht, soit 24 882,34 € ttc

■ Incidence de l'avenant sur le délai du marché public :

L'avenant a une incidence sur le délai du marché public :

☒ Non

☐ Oui
E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Ancenis-Saint-Géréon, le

Signature

Rémy Orhon
Représentant du Pouvoir Adjudicateur
Maire

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

MAIRIE ANCENIS-SAINT-G

Madame Jeanne Foch

CS 30217

44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :



« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

ancenis-saint-gereon.fr

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

AGENCE POSTALE	186,18 €
BASE NAUTIQUE	25,65 €
CENTRE DE LOISIRS CROQ LOISIRS	552,74 €
CHAPELLE DES URSULINES	1 043,66 €
COMPLEXE SPORTIF DU PONTREAU	1 049,64 €
CROIX ROUGE	259,75 €
CTM HERMITAGE	62,19 €
CTM LA GENDRONNIERE	98,73 €
CUISINE CENTRALE ET ECOLE SEVIGNE	506,99 €
DSP ST PIERRE	481,28 €
DSTU - PM	312,73 €
ECOLE ALEXANDRE BERNARD	377,95 €
ECOLE CAMUS	1 218,85 €
ECOLE SEVIGNE	551,25 €
EGLISE ET PRESBYTERE ST GEREON	156,01 €
EGLISE ET PRESBYTERE ST PIERRE	223,39 €
ESPACE CORAIL	666,90 €
EX DSP	59,85 €
EX DST	150,30 €
EX TRESORERIE	301,83 €
GENDARMERIE	51,30 €
HALLES DES VINAIGRIERS	51,30 €
HALTE ST PIERRE	175,28 €
L OUTIL EN MAINS	153,00 €
LA FARANDOLE	429,73 €
LES HALLES	1 027,35 €
LOCAL JEUNES	34,20 €
LOGIS RENAISSANCE	1 345,15 €
MAIRIE	392,34 €
MATERNELLE ALEXANDRE BERNARD	218,69 €
MEDIATHEQUE LA PLEIADE	526,79 €
RELAIS DE LA POSTE	1 127,06 €
RESTOS DU COEUR	230,25 €
SALLE DE LA CORDERIE	119,70 €
SALLE DES ABATTOIRS	477,29 €
SALLE DU GOTHIA	905,50 €
SALLE DU PRESSEUR ROUGE	698,67 €
SALLE EDOUARD LANDRAIN	2 781,41 €
SALLE ET VESTIAIRE NELSON PAILLOU	291,90 €
SALLE RENE BOSSARD	158,36 €
SALLES ARC EN CIEL / HORIZON	333,68 €
SECOURS POPULAIRE	238,14 €
STADE DE LA DAVRAYS	367,05 €
STADE DU GOTHIA	204,12 €
STAND LAMORICIERE	111,15 €
Total général	20 735,28 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260626-2026DEC083-AU